

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet centrale photovoltaïque Chémery Méhers Châtillon sur cher

De : > louis-henault (par Internet) <louis-henault@outlook.fr>

Date : 21/07/2023 à 15:30

Pour : "ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr" <ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permets de donner mon avis négatif sur le projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Méhers, zone ouest au nord de l'autoroute A85, me concernant.

Je suis agriculteur, propriétaire et exploitant des parcelles ZD 7 et ZD 13 jouxtant votre projet coté ouest (parcelles ZD 38, 36, 35, 34...)

Le projet dénature complètement la zone qui est effectivement en partie boisée ou enfrichée aujourd'hui, mais ne l'était pas il y a 30 ans. A l'époque, la plupart des parcelles étaient encore cultivées ou en prés pour les animaux d'élevage.

Le passage de l'autoroute A85 a accéléré le processus d'abandon des terres (par la coupure des parcelles) et la création du délaissé autoroutier.

De plus ces parcelles sont propriétés de la communauté de commune depuis plus de 10 ans avec aucuns entretiens effectués, donc logiquement la nature reprend ses droits...

Je réagis également sur la plantation des haies aux abords du projet. Concernant la zone ouest, les haies ne semblent destinées qu'aux automobilistes empruntant l'autoroute A85 (peut-être pour éviter certains reflets des panneaux sur les usagers de l'autoroute ?)

Je me demande pourquoi les riverains, habitants ou travailleurs dans cette zone n'aurait pas droit à un peu de verdure buissonnante pour cacher ces champs de panneaux ?

La parcelle ZD 36 étant actuellement complètement entourée d'une haie (arbres, arbustes...), pourquoi arracher celle-ci pour n'en replanter qu'une, seulement en partie sud qui ne poussera peut-être jamais ?

Dernier point concernant le déplacement de la faune sauvage.

Où est le respect des fameuses trames vertes et bleues.

Je me demande si ce n'est pas un peu utopiste de croire que la petite faune va rentrer dans des ouvertures de 20cm x 20cm au travers d'une clôture.

Concernant le grand gibier, cette engrillagement va encore restreindre les zones de déplacement qui avait déjà été fortement limitées avec le passage de l'autoroute A85.

Comment gérer les potentiels futurs dégâts de gibier (sangliers principalement) lorsque celui-ci va se retrouver dans une impasse ?

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement.

Louis HENAULT